Service Eau et Assainissement

Procédure pour un raccordement à l'assainissement collectif pour la commune de Selles-sur-Cher

Phase Préparatoire

Contact avec la CCV2C

Contact

Communauté de Communes Val de Cher Controis
(CCV2C)
eau_assainissement@val2c.fr
02 54 79 15 50
15 A rue des Entrepreneurs – 41700 Le Controis-en-Sologne

Visite terrain
- Demandeur
- Véolia
- Technicien CCV2C

Transmission des documents par la CCV2C
Document de demande de raccordement

Choix de l'emplacement de la boite de branchement

Envoi des documents complétés et signés à la CCV2C

Demandeur :
Document de demande de raccordement

Véolia :
Devis (pour avis technique avant signature du demandeur)

Validation de la CCV2C pour le commencement des travaux (par mail ou courrier)

Phase exécutoire du branchement

Travaux de la mise en place du branchement

Informer la CCV2C
Véolia doit prévenir la CCV2C 7 jours avant les travaux.

Phase exécutoire du raccordement

Travaux pour raccordement de l'habitation à la boite de branchement

Prévenir Véolia
Le demandeur doit prévenir Véolia 7 jours avant les travaux.
Contrôle de conformité du raccordement tranchés ouvertes par Véolia.

Attestation de Véolia
Etablissement d'une attestation de conformité.

Relevé de cpt d'eau par Véolia
Pour la mise en place du contrat et de la facturation.

PFAC
Paiement de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) édité par la CCV2C.
Le recouvrement se fera par le Service de Gestion Comptable de Romorantin-Lanthenay.

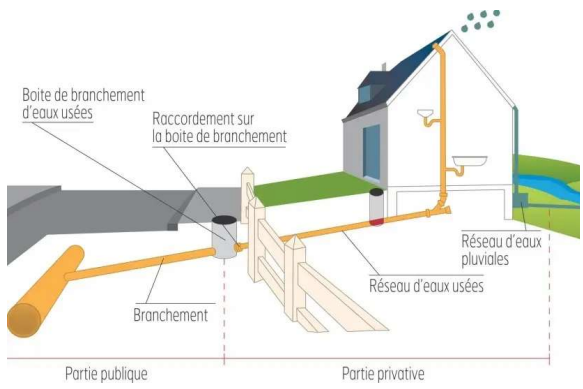

Version en vigueur au 13/11/2025